

Amendement oral de l'exécutif *au Vœu 15.*

Au Vœu n° déposé par Aurélie Solans, Pascal Julien, Sandrine Mées et les éluEs du groupe
Ecologiste de Paris

Relatif au déploiement du compteur Linky

Le paragraphe suivant à la fin du vœu :

« La Maire organise des réunions publiques et de débat sur l'installation des compteurs Linky et Gazpar au moins un mois avant l'installation des compteurs et ceci pour chaque quartier concerné en présence des habitants, des associations, d'ERDF et de GRDF avant le déploiement. »

Est remplacé par :

« La Maire fournisse aux mairies d'arrondissement qui le souhaitent les informations et éléments nécessaires à l'organisation de réunions publiques et de débats sur l'installation des compteurs Linky et Gazpar avant l'installation des compteurs et ceci pour chaque quartier concerné, en présence des habitants, des associations, d'ERDF et de GRDF avant le déploiement. La Ville demandera à ERDF et GRDF de répondre favorablement à toute demande des mairies d'arrondissement et des conseils de quartier. »

CS